



Procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire) au cours des 3 dernières années : ☐ OUI ☐ NON

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS :

(joindre tout document de présentation de l'entreprise : plaquettes, brochures...)

Activités : Part du CA correspondant : %

Expert foncier, avec missions d'expertise en matière forestière portant sur les biens d'autrui, meubles et immeubles, ainsi que sur les droits mobiliers et immobiliers y afférents.

L'ASSURÉ À CE TITRE EXERCE LES ACTIVITÉS :

- CONSEIL, EXPERTISE OU ÉVALUATION DU PATRIMOINE FONCIER,
- GESTION FORESTIÈRE (MARQUAGE DE COUPES, DE LIMITES DE COUPES, ESTIMATION DES VOLUMES ET QUALITÉS, APPUI À LA COMMERCIALISATION SANS NÉGOCE DES BOIS, SUIVI ET MAÎTRISE D'ŒUVRE DE CHANTIERS D'EXPLOITATION),
- GESTION DE CHASSES, PÊCHES ET ETANGS, SENTIERS DE RANDONNÉE OU D'INTERPRÉTATION
- TRANSACTION IMMOBILIÈRE FORESTIÈRE,
- MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX : TRAVAUX FORESTIERS, TRAVAUX PAYSAGERS, DE TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX (CARRIÈRES, BERGES DE RIVIÈRES ...), TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX, TRAVAUX DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES, TRAVAUX INHÉRENTS AUX RISQUES DE MONTAGNE, TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL (HORS BATI) À L'EXCLUSION DE TOUS TRAVAUX DE BATIMENT RELEVANT DE LA GARANTIE DÉCENNALE,

ET :

- DIAGNOSTICS D'ARBRES DE PARCS ET D'ORNEMENTS (Y COMPRIS CEUX SUPPORTANT DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS),
- ÉTUDES SOCIALES ET TECHNIQUES DIVERSES (Y COMPRIS ÉTUDE D'IMPACT),
- EXPERTISES JUDICIAIRES,
- DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXÉCUTION DE CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX FORESTIERS,
- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES.

PRINCIPAUX CLIENTS :

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Effectif de l'entreprise (personnel salarié ou non y compris intérimaires) :

Rémunérations ⁽¹⁾ :

Chiffre d'affaires :

	Année précédente	Année en cours	Prévision année à venir
France			
Hors de France :			
- dans les pays de l'Union Européenne, la Suisse, Andorre et Monaco			
- dans d'autres pays (précisez lesquels) :			
.....			
.....			

(1) Rémunérations :

- montant total des sommes figurant sur la déclaration annuelle des salaires faite à l'administration fiscale ou sur tout document qui lui serait substitué
- 50 % du montant hors taxes des factures des entreprises de travail temporaire ayant procuré du personnel intérimaire à l'assuré.

Analyse du risque

FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR :

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour la sécurité et la santé est-elle conforme aux dispositions de l'article R4121-2 du code du travail ? ☐ OUI ☐ NON

PRESTATIONS RÉALISÉES

■ Certaines prestations relèvent – elles d'une profession réglementée ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui Nature des prestations

% du CA

■ Des documents ou des biens appartenant à des tiers sont-ils confiés à l'entreprise ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui Lesquels

Valeur :

■ Le proposant est-il amené à intervenir chez des tiers ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui Nature des prestations

% du CA

■ Le proposant réalise-t-il la mise en œuvre pour le compte du client des solutions qu'il propose ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui Nature des prestations

% du CA

■ Clients de l'entreprise : ☐ Particuliers ☐ Professionnels

■ Les clients exercent-ils une de leurs activités dans un des domaines suivants ?

	si oui, nature des prestations :
Aéronautique	
Spatial	
Atomique – nucléaire	
Automobile	
Environnement	
Médical	

■ Si des prestations sont destinées à des clients hors de France, précisez :

Les secteurs d'activité :

La nature des prestations :

SOUS-TRAITANCE

L'entreprise fait-elle appel à des sous-traitants ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui

Nature des prestations

% du CA

Origine géographique des sous-traitants :

☐ France

☐ Union Européenne - Suisse - Andorre - Monaco

☐ Autres pays (précisez) :

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

(Joindre un exemplaire des contrats que le proposant élabore ou qui émanent de ses clients : cahier des charges, contrat type...)

■ Le proposant dispose-il d'un contrat-type ?

☐ OUI pour toutes les prestations

☐ OUI pour une partie des prestations

☐ NON

Si oui

Nature des prestations

% du CA

■ Les contrats passés avec certains clients comportent-ils à titre habituel des clauses entraînant une aggravation de responsabilité (clause pénale, transfert de responsabilité) ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui

Nature des prestations

% du CA

(Joindre les contrats concernés)

■ L'entreprise a-t-elle, à titre habituel, renoncé à recours envers ses cocontractants (sous-traitants, bureaux d'études, titulaires de brevets qu'elle exploite...) ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui

Nature des prestations

% du CA

(Joindre les contrats concernés)

■ L'entreprise vérifie-t-elle que ses sous-traitants sont bien assurés ?

☐ OUI ☐ NON

Point assurances

■ Société d'Assurance garantissant l'entreprise jusqu'à aujourd'hui :

(Dans toute la mesure du possible joindre une copie du contrat.)

■ Budget assurance Responsabilité civile actuel :

■ Ce contrat a-t-il été résilié par l'assureur ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui

Pour quel motif ? :

☐ résiliation après sinistre

☐ pour non-paiement de prime

☐ à l'échéance

☐ autre (à préciser)

■ Litiges et réclamations survenus au cours des cinq dernières années (y compris faute inexcusable suite à accident du travail ou maladie professionnelle) :

Date	Circonstances	Nature(*) C - M - I	Position actuelle du dossier(**) EC - SS - CP	Montants	
				Évaluation	Règlements à ce jour

(*) C = corporel, M = matériel, I = immatériel.

(**) EC = En cours , SS = Clos sans suite , CP = Clos avec paiement.

Responsabilité des Dirigeants (RCMS)

Avez-vous pensé à vous protéger des risques liés à votre fonction de dirigeant ?

En tant que Dirigeant vous prenez des décisions qui peuvent engager votre responsabilité et votre patrimoine personnels.

AXA répond à ce besoin spécifique avec l'offre « Responsabilité des Dirigeants » :

Prise en charge de vos frais de défense civile et pénale si votre responsabilité est recherchée, prise en charge des dommages et intérêts dus si votre responsabilité est avérée, Assistance Garde à Vue, Assistance risques Psychosociaux et Protection Juridique.

Souscrivez à cette offre dès à présent, parlez-en à votre interlocuteur habituel.

Commentaires

• **Autres** activités exercées que celles énumérées en page 2 ? :

• Eléments complémentaires d'appréciation du risque (contexte ou environnement client) :

Le proposant reconnaît avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- Que les destinataires des données personnelles le concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous- traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que ses données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
 - A la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
 - Dans le cadre de traitements mis en oeuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 janvier 2014.
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en oeuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que ses données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information le concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », il trouvera plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Il peut également demander une communication de ces renseignements par voie postale en s'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

Fait à le

L'intermédiaire

Le proposant